Ministère des Transports Québec

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOUVELLE LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 370 À SAINTE-ADÈLE

Saint-Jérôme, le 23 juillet 2019 – Le ministère des Transports et la ville de Sainte-Adèle informent la population que la limite de vitesse passe de 90 à 70 km/h sur la route 370 à Sainte-Adèle, soit à l'ouest de la rue Du Domaine jusqu'à l'est de la rue de l'Arbre Sec. Le Ministère met en place aujourd'hui cette baisse de vitesse dans le cadre d'un projet pilote, d'une durée de 4 à 8 semaines, afin de valider la cohérence de la vitesse avec l'environnement de ce secteur.

Des panneaux de signalisation informant du projet pilote sont installés sous les panneaux de prescription. Rappelons que les panneaux de prescription blancs indiquant la limite de vitesse ont un caractère d'obligation. Des radars pédagogiques sont installés à l'approche de la zone, pour une période de deux semaines, afin de sensibiliser les usagers de la route à cette nouvelle limite affichée.

Il est à noter que la durée du projet pilote pourrait varier selon les observations qui seront effectuées sur le terrain. À terme, ce projet pilote permettra de confirmer les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route 370.

Le Ministère et la ville de Sainte-Adèle remercient les usagers de la route pour leur comportement responsable et sécuritaire.

Faits saillants

- La limite de vitesse précédant ce tronçon est de 50 km/h et celle du tronçon suivant est de 70 km/h.
- Le débit journalier moyen annuel de la route 370 est de 5 700 véhicules, dont 8 % de camions lourds.
- Selon les données des 5 dernières années, aucun accident n'est survenu dans ce secteur.

Suivez le MTQ sur Twitter et sur Facebook.

– 30 –

Pour information : Isabelle Doyon, conseillère en communication
Ministère des Transports
Ligne média : 1 866 341-5724

Anouk Deveault, coordonnatrice aux communications
Ville de Sainte-Adèle
Tél. : 450 229-2921, poste 1171